



## Attestation de témoignage

-----  
Par Fredou

Bonjour,

Non voisin 1 m'a fait une attestation de témoignage en ma faveur en janvier disant qu'il y avait bien un passage chez le voisin 2 pour ce rendre sur ma parcelle , pour cela je suis allé chez lui je lui ai fait par de mon problème (droit de passage chez un autre voisin 2 pour accéder à ma parcelle dont mon voisin 1 était propriétaire il me l'a vendu) ne sachant pas quoi écrire dessus il m'a demandé de lui faire un brouillon sur un papier et qu'il me remplirait l'attestation et une photocopie de sa pièce d'identité dans la semaine quand il aurait le temps, quelques jours plus tard il me téléphone me disant que je peux récupérer mon attestation donc quelque jour plus tard soit environ une semaine après ma première rencontre avec lui je passe sa femme me donne les documents aucun soucis, or aujourd'hui j'apprends qu'il annule son témoignage en ma faveur et a refait un nouveau témoignage pour mon voisin 2 disant le contraire de la première et en ajoutant mon brouillon en disant que je lui ai dit de recopier or c'est faux je lui ai donné un exemple à sa demande mais je ne l'ai jamais forcé bien au contraire il a eu une semaine pour faire l'attestation.

Qu'est ce que je risque et quelle est la valeur d'un tel comportement ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans le témoignage que vous avez reçu, a-t-il recopié la phrase ?

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Il a le droit de se rétracter, mais il risque bien plus que vous ....

Qu'en pense votre avocat ?

-----  
Par Fredou

Oui bien sûr il l'a recopié à la main, je n'ai pas pu avoir encore mon avocat, mais je suis très inquiet sur le fait qu'il a donné au voisin 2 le brouillon que je lui avais fait je suis quelqu'un d'honnête et n'ai jamais forcé qui que ce soit à me donner un témoignage.

-----  
Par yapasdequoi

Votre avocat vous conseillera.

-----  
Par Fredou

D'autres choses ?

-----  
Par yapasdequoi

Ceci est le 30eme sujet ouvert concernant ce litige.

Il est grand temps de vous fier à votre avocat plutôt que de poser des questions sorties de contexte dont les réponses sont générales et pas forcément adaptée à votre situation.